

ELECTIONS AU CNESER

le 15 juin, vote à l'urne
ou du 12 au 15 juin, vote électronique

VOTEZ



NOS CANDIDAT·ES TÊTES DE LISTE

Collège PU et assimilé·es

Marceau COUPECHOUX (Institut Mines Télécom)
Guy LAPOSTOLLE (Université de Lorraine)

Collège MCF et assimilé·es

Nicolas GUILLET (Université du Havre)
Anna PAPPA-DELBANO (Université Paris 8)

Collège BIATSS

Thomas DEGHAÏE (Université de Lille)
Solveig LANGEN (Sorbonne Université)

Collège Pers. Scient. Bibliothèques

Françoise CHAMBEFORT (Université de Besançon)

Élections par collèges

- 60 représentant·es élu·es des personnels et des étudiant·es.
- 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats, député·es, associations, collectivités...).

Pour

- un service public national d'enseignement supérieur et de recherche laïque, gratuit, démocratique et émancipateur garantissant l'indépendance des chercheurs ;
- le renforcement des organismes nationaux de recherche et de leurs missions ;
- un engagement de l'État qui permette un retour aux financements pérennes de l'enseignement supérieur et des unités de recherche ;
- la création d'emplois statutaires, la titularisation des contractuels, l'augmentation du point d'indice et l'intégration des primes dans le traitement ;
- la réaffectation du Crédit Impôt Recherche (CIR) à la recherche publique.

Contre

- le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et la transformation des EPST en agences de programmes ;
- la remise en cause des statuts de la fonction publique par la multiplication des expérimentations dérogatoires ;
- la sélection à l'université (Parcoursup et MonMaster) et l'augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur (Bienvenue en France, CVEC et son indexation sur l'inflation) ;
- l'explosion de l'enseignement supérieur privé, la marchandisation de l'ESR, et les créations d'établissements publics expérimentaux qui dérogent au Code de l'Éducation ;
- la politique des établissements, où la gestion de la pénurie est le dogme ;
- le recours accru aux personnels contractuels et le développement de la précarité ;
- les dispositifs de financement par projet et les nouvelles formes de précarité et de hors statut de la LPR.
- les financements plafonnés et très largement insuffisants de la LPR qui n'offre que de la poudre aux yeux.

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT

Le CNESER, organe consultatif placé auprès de la ministre de l'ESR, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est notamment consulté sur :

- les **stratégies** nationales et la répartition du **budget** de l'ESR ;
- les orientations générales des **contrats d'établissements** pluriannuels ;
- la répartition des **moyens** et des **emplois** entre les différents établissements ;
- les projets de **réformes** de la recherche et de l'emploi scientifique ;
- le cadre national des **formations**, la création des **diplômes** nationaux et **l'accréditation** des établissements pour les délivrer.

La CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche

La politique de l'ESR menée depuis plus de quinze ans est d'une grande cohérence : **restructuration, désengagement de l'État, sélection sociale et privatisation.**

La violence des restructurations est maintenant doublée d'une pénurie de moyens qui n'est plus supportable. **Le CNESER** reste la dernière instance nationale où des représentant·es des personnels élu·es peuvent s'exprimer collectivement sur la politique du gouvernement pour l'ESR et défendre la vision d'un **service public national et laïc** garantissant l'égalité des citoyen·nes et des territoires.

L'État n'est plus garant de l'intérêt collectif via des services publics financés et efficaces. Au contraire, il assume de ne plus garantir la péréquation des services publics et de démanteler la fonction publique, au profit d'intérêts privés prédateurs et spoliateurs.

L'État a décidé de se désengager toujours plus de la formation et de la recherche (en budget et en emplois) pour en faire peser la charge et l'investissement sur les collectivités locales et sur les familles.

Répondant aux désirs du patronat, l'État n'hésite pas à remettre en cause les garanties collectives atta-

chées par les qualifications pour leur substituer des « blocs de compétences » individualisés.

La nouvelle étape est d'élargir le **business du « marché de la connaissance »** en favorisant l'enseignement supérieur privé par l'attribution, par le CNESER, de grades de licence et de master à tour de bras ; ces formations privées profitent sans vergogne d'une publicité gratuite sur Parcours-Sup.

Ainsi, les recalé·es de la sélection dans les établissements publics sont invité·es à s'endetter pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur privé, dans des formations parfois douteuses. Ce secteur en plein développement, aux mains parfois de fonds de pension, profite également de financements publics par l'explosion de l'apprentissage post-bac !

Les emplois et conditions de travail dans les établissements publics subissent de plein fouet les effets de cette politique : promotions en berne, suppressions/gels de postes, remise en cause des primes statutaires au profit de primes « au mérite », aggravation des conditions de travail, non renouvellement des contrats, obstruction à la pérennisation des emplois, recours accru à la sous-traitance...

Les organismes de recherche sont sommés de s'inscrire dans ce paysage, menacés de devenir des agences de moyens.

Il faut combattre le **modèle de la mise en concurrence systématique** et à tous les échelons (concurrence entre les étudiant·es, entre les salarié·es, entre les équipes, entre les composantes, entre les établissements, ...)

Le savoir n'est pas une marchandise !

La CGT FERC Sup réaffirme que **l'ESR** a pour finalité de **permettre l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications de l'ensemble de la population, sur tout le territoire, en s'appuyant sur la recherche publique, avec des universités ouvertes à tous et toutes les bachelier·es dans la filière de leur choix.**

Cela passe par une fonction publique respectée et confortée : budgets pérennes et pluriannuels, bâtiments rénovés, recrutement massif de jeunes collègues titulaires, augmentation du traitement indiciaire (et rénovation des grilles), fin des primes à la tête du client, harmonisation des primes des enseignant·es avec celles des enseignant·es-chercheur·ses.

Le CNESER disciplinaire

Le CNESER est aussi une juridiction administrative compétente en appel des sections disciplinaires des établissements, pour les enseignant·es-chercheur·ses. Les élu·es CGT FERC Sup au CNESER disciplinaire y porteront des propositions d'amélioration attendues depuis longtemps.

Du 12 au 15 juin 2023

si le vote est électronique

Le 15 juin

si le vote est à l'urne

Votez et faites voter CGT

Plus d'informations (listes complètes des candidat·es CGT FERC Sup, bilan du mandat 2019-2023 du groupe CGT au CNESER) à retrouver sous ce lien :

